



Accueil -Espace parents : un lieu de coopération
éducative

ESPACE PARENTS : UN LIEU DE COOPÉRATION ÉDUCATIVE

Confiance et compréhension mutuelle entre tous les acteurs éducatifs sont essentielles à la réussite des enfants. Pour cette raison, des espaces parents sont mis en place dans les établissements scolaires. Grâce à votre participation, ils favorisent l'échange et la conception de nouveaux projets.

EN BREF

- Les espaces parents sont des **lieux à l'usage de tous les parents** .
- Les espaces parents sont des **lieux de coopération éducative** .

L'espace parents, c'est quoi ?

L'article L. 521-4 du code de l'éducation prévoit un espace à l'usage des parents d'élèves et de leurs [délégués](#) dans tous les établissements d'enseignement. C'est donc un lieu pour vous, mis à disposition pour échanger et monter des projets. Chacun peut contribuer et participer à son animation.

L'espace parents est un **lieu de coopération éducative**. Il est dédié aux rencontres entre parents, professeurs et autres acteurs éducatifs. Vous pouvez y organiser des événements de l'école (forum des métiers, aide à la recherche de stage, etc.) avec toutes les personnes concernées. L'espace parents est un endroit privilégié pour nouer des relations de confiance avec les différents intervenants de l'école.

ASTUCE MALLETTE

L'espace parents est conçu comme :

- un lieu facilement **accessible** ;
- situé dans une salle de classe mise à disposition à la demande, ou dans un espace réservé. Cette salle peut être mutualisée entre deux établissements scolaires. Dans certains cas, le lieu d'accueil peut aussi se trouver en dehors de l'établissement scolaire (la collectivité se charge alors généralement de prêter un espace) ;
- un **lieu ouvert durant les heures scolaires**, auquel cas le directeur de l'école en assume la responsabilité juridique. Le cas échéant, l'espace parents est ouvert en dehors des heures scolaires et l'accord du maire est requis à son opération ;
- un **lieu d'accueil** où vous pouvez échanger sur les situations vécues au sein de l'école ou à la maison ;
- une **occasion de rencontres** entre des parents qui n'ont pas toujours l'opportunité de se fréquenter en dehors des murs de l'école.

Pourquoi un espace parents ?

Les espaces parents vous permettent d'être présents au sein des établissements et encouragent votre participation. Ils favorisent **le partage et le faire ensemble**.

Construire un espace parents au sein de l'école, du collège ou du lycée, marque la volonté d'accompagner la réussite de chaque élève, de prévenir les ruptures scolaires et de favoriser le lien social. C'est un lieu d'échange, de rencontre entre parents, entre acteurs de la communauté éducative qui n'ont pas toujours l'opportunité de se fréquenter en dehors des murs de l'école.

Vous participez à l'animation des espaces parents avec une égalité de parole. Il vous permet de faire connaissance avec les autres parents d'élèves, ainsi que de partager vos expériences et vos préoccupations pour vous entraider. L'espace-parents peut aussi servir à **monter des projets et des actions collectives** (expositions, présentations de travaux, préparations de projets communs, groupes thématiques à destination des parents, actions de soutien à la parentalité, etc.).

Les temps d'échange sont pour vous l'occasion de mieux connaître le fonctionnement de l'établissement scolaire. Espace d'information et de communication, il vous permet d'accompagner au mieux la scolarité de votre enfant.

Comment animer un espace parents?

Sous réserve de l'accord du directeur d'école ou du chef d'établissement, l'espace parents vous offre la possibilité d'inviter des intervenants extérieurs, et d'animer vous-même des rencontres sur le thème de votre choix.

Qui participe à un espace-parents ?

- Le directeur d'école, l'inspecteur de l'éducation nationale, le principal ou le proviseur qui va piloter l'élaboration du projet ;
- Tous les parents, qui peuvent s'appuyer sur les parents délégués ;
- L'équipe éducative ;
- Les acteurs de proximité, les collectivités locales et les associations, à même de contribuer à des projets éducatifs ou d'apporter leur expertise.

Règlement intérieur

L'école doit rester un lieu de neutralité vis-à-vis de l'expression des opinions religieuses, politiques et commerciales. Elle doit aussi être identifiée comme le lieu de rassemblement autour des valeurs de la République, où chaque parent doit sentir qu'il y trouve la place bienveillante qui lui revient. Par ailleurs, les modalités d'accès et les horaires d'utilisation de l'espace parents doivent être prévus dans le règlement intérieur et peuvent être consignés dans une charte spécifique.

POUR ALLER PLUS LOIN

Pour en savoir plus sur les espaces parents sur [éduscol](https://www.eduscol.education.fr/).